



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

Affaire suivie par :  
Xavier SCHARSCH  
Tél : 03 88 21 63 86  
Mél : pref-elections@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le **1 MARS 2021**

La préfète du Bas-Rhin  
à  
Monsieur le maire de GEUDERTHEIM

*s/c de Monsieur le sous-préfet de  
l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg*

**Objet : Composition des commissions de contrôle des listes électorales**

**PJ : Arrêté portant composition de la commission de votre commune**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté préfectoral portant composition de la commission de contrôle des listes électorales de votre commune, en application des articles L. 19 et R. 7 à R. 11 du Code électoral.

Conformément à vos propositions, la commission est composée des élus suivants :

| <b>Membres</b>   | <b>Titulaires</b>  | <b>Suppléants</b> |
|--|--|-------------------|
| Conseiller municipal n° 1<br>(issu de la liste « GEUDERTHEIM<br>2020-2026 ») | Madame JUNGER Pia<br>ZA route de Hoerd<br>67170 GEUDERTHEIM<br>contact@junger-fils.com       | /                 |
| Conseiller municipal n° 2<br>(issu de la liste « GEUDERTHEIM<br>2020-2026 ») | Monsieur MASSON Eric<br>9 rue des Schauenbourg<br>67170 GEUDERTHEIM<br>ae.masson@wanadoo.fr  | /                 |
| Conseiller municipal n° 3<br>(issu de la liste « GEUDERTHEIM<br>2020-2026 ») | Monsieur URBAN Michel<br>37 rue Hornwerck<br>67170 GEUDERTHEIM<br>valchrismi@orange.fr       | /                 |
| Conseiller municipal n° 4<br>(issu de la liste « ALTERNATIVE<br>2020 »)      | Monsieur KNIPPER Didier<br>12 rue du Moulin<br>67170 GEUDERTHEIM<br>didier.knipper@gmail.com | /                 |

|   |  |   |
|---|--|---|
| Conseiller municipal n° 5<br>(issu de la liste « ALTERNATIVE<br>2020 ») | Madame ANCKENMANN Laurence<br>11 rue du Puits<br>67170 GEUDERTHEIM<br>laurence.amc67@gmail.com | / |
|---|--|---|

En vertu de l'article R. 7 précité, la composition de la commission est rendue publique par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site Internet de la commune lorsqu'il existe.

Par conséquent, je vous invite à procéder à l'affichage et à la mise en ligne de l'arrêté, ainsi qu'à sa notification aux membres de la commission.

Conformément à l'article L. 19 précité, la commission doit se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre les vingt-quatrième et vingt-et-unième jour précédant chaque scrutin, même si une réunion s'est déjà tenue plus tôt dans l'année.

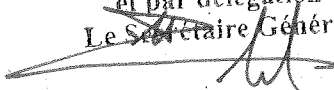
Le conseiller municipal n° 1 convoque les autres membres de la commission pour les réunions.

Il conviendra, au moment des réunions de la commission, d'appeler l'attention de ses membres sur la nécessité de la présence d'au moins trois d'entre eux, ou de leurs suppléants le cas échéant, afin de pouvoir délibérer valablement.

Je tiens à vous préciser qu'un suppléant peut remplacer n'importe quel titulaire de la même liste et n'est pas affecté à un titulaire en particulier.

Si la composition de votre commission devait évoluer pour quelque raison que ce soit, je vous serais très reconnaissante de bien vouloir m'en informer, afin que je prenne un arrêté modificatif.

Mes services restent à votre entière disposition pour tout complément d'information.

La préfète,  
Pour la Préfète  
et par délégation  
Le ~~Secrétaire~~ Général  
  
Mathieu DUHAMEL



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Bureau de la Réglementation et de la Citoyenneté  
Section Élections

Strasbourg, le

1 MARS 2021

## **ARRÊTÉ**

portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de GEUDERTHEIM

**La préfète de la région Grand est,  
préfète de la zone de défense et de sécurité est,  
préfète du Bas-Rhin**

**VU** le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand est, préfète de la zone de défense et de sécurité est, préfète du Bas-Rhin ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**VU** l'arrêté du 10 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**VU** les résultats des élections municipales et communautaires de 2020 dans la commune de GEUDERTHEIM ;

**VU** les propositions de Monsieur le maire de GEUDERTHEIM ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les conseillers municipaux suivants sont nommés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de GEUDERTHEIM :

| <b>Membres</b>  | <b>Titulaires</b>             | <b>Suppléants</b> |
|---|-------------------------------|-------------------|
| Conseiller municipal n° 1<br>(issu de la liste « GEUDERTHEIM 2020-2026 ») | Madame JUNGER Pia             | /                 |
| Conseiller municipal n° 2<br>(issu de la liste « GEUDERTHEIM 2020-2026 ») | Monsieur MASSON Eric          | /                 |
| Conseiller municipal n° 3<br>(issu de la liste « GEUDERTHEIM 2020-2026 ») | Monsieur URBAN Michel         | /                 |
| Conseiller municipal n° 4<br>(issu de la liste « ALTERNATIVE 2020 »)      | Monsieur KNIPPER Didier       | /                 |
| Conseiller municipal n° 5<br>(issu de la liste « ALTERNATIVE 2020 »)      | Madame ANCKENMANN<br>Laurence | /                 |

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et Monsieur le maire de GEUDERTHEIM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

La préfète,  
Pour la Préfète  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

  
Mathieu DUHAMEL